

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

• Baux d'habitation

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

• Baux de garage ou de parking

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

• Baux professionnels ou commerciaux

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée,
gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement,
gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

• Baux d'habitation

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

• Baux de garage ou de parking

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

• Baux professionnels ou commerciaux

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée,
gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement,
gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

• Baux d'habitation

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

• Baux de garage ou de parking

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

• Baux professionnels ou commerciaux

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée,
gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement,
gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

• Baux d'habitation

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

• Baux de garage ou de parking

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

• Baux professionnels ou commerciaux

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée,
gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement,
gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

• Baux d'habitation

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

• Baux de garage ou de parking

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

• Baux professionnels ou commerciaux

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

- **Baux d'habitation**

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- **Baux de garage ou de parking**

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

- **Baux professionnels ou commerciaux**

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux, Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

• Baux d'habitation

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

• Baux de garage ou de parking

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

• Baux professionnels ou commerciaux

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page

BAREME DE NOS PRESTATIONS

Applicable à compter du 1^{er} juin 2025, Tarifs indiqués TTC (incluant la TVA à 20%)

TRANSACTIONS

Estimations gratuites

Barème maximum appliqué en cas de réalisation de la transaction (tranches non cumulatives) :

- Jusqu'à 60 000 € : 6 000 €
- De 60 001 € à 100 000 € : 10%
- Au-delà de 100 000 € : 7% + 3 000 €

A la charge du vendeur dans le cadre d'un **mandat de vente**, et **à la charge de l'acquéreur** dans le cadre d'un **mandat de recherche**

Aucun mandat de recherche ne peut être fait si nous détenons un mandat de vente pour un bien

LOCATIONS

Estimations gratuites

• Baux d'habitation

honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail

A la charge du propriétaire : 1 mois de loyer hors charges.

A la charge du locataire : 1 mois de loyer hors charges.

Ces honoraires sont plafonnés à 12 € TTC du m² en zone très tendue, 10 € TTC du m² en zone tendue et 8 € TTC du m² partout ailleurs pour chaque partie facturée.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du propriétaire : 3 euros / m² habitable

A la charge du locataire : 3 euros / m² habitable

Avenant au bail : 300 €, partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

• Baux de garage ou de parking

A la charge du propriétaire : 120 €

A la charge du locataire : 120 €

• Baux professionnels ou commerciaux

A la charge exclusive du preneur : 9.60 % TTC (soit 8% HT) du quittance de la première période triennale

GESTION LOCATIVE

Estimations gratuites

A la charge du propriétaire :

Pour les baux d'habitation régis par la loi du 06/07/1989,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux d'habitation hors loi 06/07/1989 et de courte durée, gestion courante : 25 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux de stationnement, gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Pour les baux professionnels et commerciaux,
Gestion courante : 6.6 % TTC des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 3.3% des sommes quittancées (sous réserve de l'acceptation du dossier par l'assureur)

Prestations complémentaires :

- Représentation assemblée générale des copropriétaires : 250 €
- Rédaction et demande subvention ANAH : 250 €
- Suivi des travaux (montant supérieurs à 1 mois de loyer hors charges) : 6 % du montant des travaux (ramené à 2.5 % si présence d'un maître d'œuvre ou d'un architecte)
- Gestion des sinistres d'assurance : 100 €
- Représentation aux expertises : 60 € / heure
- Gestion des dossiers contentieux : 150 €
- Etat récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers :
 - 1^{er} lot : 40 €
 - A partir du 2^{ème} lot : 30 € / lot supplémentaire

FRAIS ANNEXES

Recherche de document : 15 € / document

Copie de document : 0.50 € / page